

# CONCOURS PHOTOS

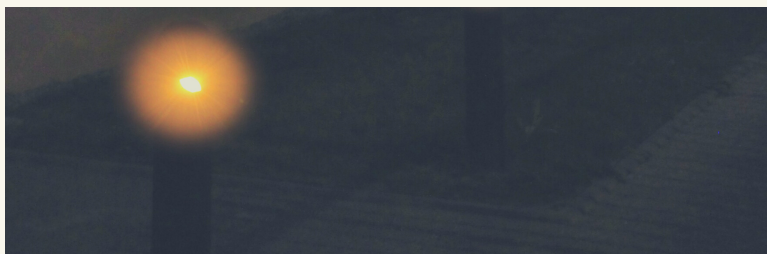


## "UN JOUR DANS MON QUARTIER"

**DU 19 AOÛT AU 19 SEPTEMBRE 2022**

Moments de vie dans les  
logements, les parties  
communes ou à l'extérieur

Les photos sont à envoyer  
exclusivement par mail à l'adresse  
**[communication@orne-habitat.com](mailto:communication@orne-habitat.com)**  
avec le bulletin d'inscription  
[www.orne-habitat.com/concours-photos-un-jour-dans-mon-quartier](http://www.orne-habitat.com/concours-photos-un-jour-dans-mon-quartier).



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Concours photos « Un jour dans mon quartier »

À l'occasion de la Journée de la photographie, Orne Habitat organise un concours photos pour ses locataires du 19 Août au 19 septembre 2022.

La thématique des photos est « Un jour dans mon quartier » : moments de vie dans les logements, les parties communes ou à l'extérieur.

Les photos sont à envoyer exclusivement par mail à l'adresse :  
communication@orne-habitat.com.

Les 3 gagnants seront sélectionnés grâce au vote des collaborateurs d'Orne Habitat.

---

### PARTICIPANT

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....



# RÈGLEMENT CONCOURS PHOTOS

## CONCOURS

Du 19 août au 19 septembre 2022, Orne Habitat organise un concours de photographie gratuit ayant pour thème « Un jour dans mon quartier ».

---

## PARTICIPANTS

Le concours est ouvert uniquement à l'ensemble des locataires d'Orne Habitat. Concernant les personnes mineures, le concours se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

---

## PHOTOS

Le locataire doit fournir une photographie maximum. Les photos doivent être sans encadrement, sans inscription, en couleurs ou en noir et blanc. La photographie doit illustrer le thème « Un jour dans mon quartier » avec des moments de vie dans les logements, les parties communes ou à l'extérieur. Les clichés peuvent avoir subi des traitements : recadrage, retouches...

---

## RESPECT DU DROIT À L'IMAGE

Les participants doivent garantir aux organisateurs qu'ils sont propriétaires de la photographie, que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires pour les exploitants visés par ce présent règlement. Ils doivent être en mesure de présenter ces autorisations. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière, elle ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs. Toute photographie ne respectant pas cet article ne pourra être habilitée à concourir. Toute représentation totale ou partielle d'une œuvre existante est interdite.

---

## DÉPÔT DES PHOTOS

Les photos sont à envoyer au service communication à l'adresse suivante : [communication@orne-habitat.com](mailto:communication@orne-habitat.com)

Date limite des dépôts : le 18 septembre à minuit. Chaque dépôt doit être impérativement accompagné du bulletin d'inscription notifiant : nom, prénom, adresse, e-mail, date de naissance, numéro de portable.

## **PRIX**

Les trois premiers locataires se verront remettre des goodies à l'effigie d'Orne Habitat.

---

## **MODALITÉS DE SÉLECTION**

La sélection des gagnants se fait par le vote des collaborateurs d'Orne Habitat.

---

## **CESSION DES DROITS À L'IMAGE**

Dans le cadre de l'organisation du concours, Orne Habitat se réserve tout droit d'utilisation et de publication des clichés déposés pour une durée illimitée, et ne peut en aucun cas faire l'objet de poursuites judiciaires.

En participant au concours, les photographes s'engagent à céder les droits d'exploitation pour les photos en vue de l'utilisation par Orne Habitat. Le nom et prénom des photographes figureront sous chaque photo lors de chaque exploitation par Orne Habitat.

---

## **ACCEPTATION DES CONDITIONS**

La participation au concours implique l'acceptation totale sans aucune réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours à l'encontre des organisateurs. L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'annulation du concours. Les participations à ce concours ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

---

## **INFORMATIONS LÉGALES**

Si les participants entendent renoncer à la participation au concours, il leur appartient d'informer l'organisateur 10 jours avant la date de clôture du concours par mail à [communication@orne-habitat.com](mailto:communication@orne-habitat.com) afin que les photographies soient retirées de la sélection.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Tous les participants au concours, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée au service communication d'Orne Habitat : [communication@orne-habitat.com](mailto:communication@orne-habitat.com)

Pour toutes questions, contacter le 02 33 31 45 45 ou par mail à [communication@orne-habitat.com](mailto:communication@orne-habitat.com)